

Déclaration liminaire

Commission Consultative Paritaire n° 1 AGENTS DITS « BERKANIS »

25 juin 2020

Pour la CGT, la reprise du dialogue social institutionnel doit permettre de porter un regard objectif sur la dernière période et être l'occasion pour l'exécutif et l'administration de prendre des mesures fortes en rupture avec les politiques passées et leurs défaillances.

Ainsi, il est reconnu que notre système de santé n'a pas été à la hauteur des événements en raison de la politique d'austérité qu'il a subi :

- ▶ Fermeture de lits et d'établissements ;
- ▶ Suppressions de postes ;
- ▶ Austérité salariale qui empêche les recrutements nécessaires faute de candidats.

Les personnels soignants avec leurs organisations syndicales étaient en grève et dans la rue le 16 juin. Ils revendiquent 300 € pour tous, la revalorisation du point d'indice, des postes supplémentaires, l'arrêt des fermetures de lits. Ils ont raison et la CGT est engagée à leurs côtés et prend sa part dans leurs mobilisations.

C'est la même politique qui est à l'œuvre dans l'ensemble des administrations, y compris à la DGFIP : suppressions de postes, restructurations et précarité pour les personnels.

Dans ses allocutions des 12 et 16 Mars, le président de la République avait promis de tirer les leçons de l'épreuve que traverse le pays, précisant « *le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant* ». Loin de ces discours, nous assistons aujourd'hui à un revirement. Au-delà de l'auto satisfaction affichée dans son allocution du 14 juin, quels sont les faits ? Les conditions de tenue du Ségur de la santé, où les revendications des personnels sont étouffées suscitent la défiance des personnels de santé. Au niveau de la fonction publique, la mise en œuvre de la loi de transformation publique reprend avec la publication du décret du 11 juin relatif au détachement d'office. A la DGFIP, le directeur a publié son Contrat d'Objectif et de Moyens pour les 3 prochaines années. Ce contrat a été signé dans l'urgence le 16 mars, soit la veille du confinement, comme si après la crise sanitaire il risquait d'être reporté ou abandonné. **Ce contrat reprend le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) avec ses fermetures de services et prévoit d'augmenter les recrutements de personnels contractuels précaires.**

Au cours du Comité Technique de Réseau qui s'est tenu la semaine dernière, la direction a présenté son bilan de la crise sanitaire. Une crise qui, au vu de l'alerte de l'OMS du 22 juin et des décisions de reconfinement dans plusieurs pays, est loin d'être terminée. Selon la direction, à grand renfort de mauvaise foi, la crise a démontré que les restructurations engagées étaient justifiées.

Pour la CGT, l'urgence est d'abandonner le NRP. Cette crise a démontré que cette réforme est le contraire de ce qu'il faut faire quand elle prévoit des pôles spécialisés où de nombreux agents seront regroupés. A l'inverse, les petits services, comme les trésoreries, ont démontré leur capacité d'adaptation grâce à la poly-compétence des agents. Le NRP, avec ses fermetures, éloigne le service public de la population qui s'est rendue devant les Centres des Finances Publiques y compris durant le confinement. Quant aux fameux « points de contact », les Maisons France Services ou Maisons de Services Au Public, ont-elles répondu présent pendant la crise ?

Cette crise prouve que le NRP doit être abandonné ! La CGT refuse de cogérer sa mise en œuvre et s'y opposera par tous les moyens nécessaires.

Au sujet de la mission vitale du ménage, qui n'était reconnue ni dans le Plan de Continuité de l'Activité, ni dans le Plan de Reprise de l'Activité, **le directeur a admis des défaillances quand il est sous-traité à des entreprises privées** dans le cadre du marché public. Il est encore aujourd'hui impossible de faire respecter à ces entreprises les mesures d'hygiène décidées par le secrétariat général du ministère, par exemple en ce qui concerne le nettoyage des points de contact (interrupteurs, poignées de portes...). Pourquoi? Parce que ces prestations ne sont pas prévues dans le marché public. A l'inverse, pour les agents de la DGFIP en charge de l'entretien, une consigne de la hiérarchie, le temps et le matériel nécessaire suffit à ce que ces mesures d'hygiène essentielles pour la sécurité des agents de la DGFIP soient respectées.

Si le directeur a reconnu des défaillances lors du CTR, nous constatons qu'il a une fois de plus oublié les personnels de ménage de la DGFIP ! Il a proposé de regarder avec les organisations syndicales le contenu du marché de nettoyage, mais il n'a pas eu un mot pour ses propres agents qui exercent la mission. **Il s'est opposé à la revendication de bon sens de réinternalisation de la mission.**

Les directions locales, elles aussi ont bien souvent oublié ces agents. Par exemple, nous avons constaté :

- ▶ Un manque de communication sur les notes COVID-19 de Bercy ;
- ▶ Des demandes de produits ou de matériel pour les collègues de l'entretien ont tardé ou n'ont pu être satisfaites ;
- ▶ Des informations non transmises sur les prises en charge de frais ;
- ▶ Un défaut d'information sur les mises en quatorzaine ;
- ▶ Des oublis de cette catégorie de collègues dans les opérations de répartition de la prime COVID, dont on pouvait déjà contester la répartition.

Au cours de la dernière période, il a beaucoup été question des métiers sous-payés en première ligne face au COVID-19, souvent exercés par des femmes et parfois sans protection.

Il y a les personnels soignants, bien sûr, mais aussi les caissières et les agents d'entretien. Il est temps que leurs missions et leur travail soient enfin reconnus ! Il est temps d'arrêter des licenciements au motif de restructurations absurdes ! Il est temps qu'elles soient sorties de la précarité avec un vrai statut et un vrai salaire !